

MUNYANDEKWE.

Père: RUFARA d.c.d.

Mère: NYIRANDISHYUTSE d.c.d.

COLLINE: RUESHI-GASANZE.

S/CHEFFERIE KABANO.

CHEFFERIE: MULERA.

TERR. RUHENGARI.

Race MUHUTU DES ABASINGA.

- I -

Ruhengeri, le 30 sept. 1958.

- OBJET -

Demande d'appel Injustices Mugabowakigeri
Affaire Gakara de la même colline-S/Chefferie
Race/pututsi pour usurpation-Usurpation
terrain d'héritage où j'habite, 107 caféiers
bananerie, divers arbres ainsi que vieux roseaux
(Convocation du Tribunal Cyuve du 23/6/58 *reportée*
au 19/9/58.

Le juge du tribunal du Mwami Sendanyoye est
au courant de l'affaire. *A confirmation par le S. J. Kabano -*

Ruhengeri



3400

A Monsieur l'Administrateur de Territoire.

à

RUHENGARI.-

Monsieur l'Administrateur,

Ma palabre contre Gakara pour usurpation
de mon héritage de champs étant mal jugée par le juge Mugabowakigeri
j'ai respectueusement l'honneur de venir auprès de votre juste
compétence implorer votre appui en vous demandant la révision de
la même affaire.

Cette affaire fut traitée et jugée à mon
détriment en faveur de Gakara, il y a environ 3 ans, par le même
juge, quand le nommé Mathias Ntamvutsa était Greffier du tribunal
de Chefferie.

Ma demande d'appel ainsi que la copie du
jugement furent refusées, la condition de la remise de la dite copie
étant de 70 f. au lieu de 10 f. suivant la loi.

Peu de jours après, je fus retenu par la
maladie et ne pus continuer le procès, comme j'étais hospitalisé
ainsi que ma femme qui avait reçu des coups de bâton par le même
Gakara suite à la même affaire. Je possède des fiches de traitement
délivrés par l'hôpital de Ruhengeri.

Au refus de payer aussi une injuste
amende de 700 f., je fus condamné par Mugabowakigeri de 2 mois de
prison.

En conséquence, Monsieur l'Administrateur,
Je vous prie de bien vouloir prêter *selon* juste attention pour découvrir
la vérité dans la présente affaire.

...../.....

MUNYANDEKWE *S.K.*
RUGESHI-GASANZE.
87 CHEFFERIE KABANO
CHEFFERIE MULERA
RUHENGRI.-

Suck
- 2 -

Ruhengeri, le 30 sept 1958.

En outre, Monsieur l'Administrateur, sans vouloir vous obliger dans vos réglemens, je vous prie de bien vouloir vous disposer favorablement dans cette affaire par un constat personnel ou celui de vos agents de confiance. J'estime que le témoignage du sous-Chef Kabano me serait favorable.

Je me permets aussi, Monsieur l'Administrateur, de vous signaler que le nommé Jean MUKUNZI, fils de Gakara, est l'ami intime du Greffier Mathias Ntamvutsa et que le nommé Joseph KABANGO, frère de Mukunzi est l'ami intime de Mugabowakigeri, d'où provient toutes ces partialités dans la présente affaire.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie, Monsieur l'Administrateur, de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très humble serviteur
Munyandekwe,

